



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 083-218301083-20260429-CM_2026_46-DE



Délibération du Conseil Municipal N°2026/46

Portant autorisation de signature d'une convention avec la commune de Rocbaron pour l'emprunt par la police municipale d'un cinémomètre

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Présents : 21
Représentés : 2
Votants : 23
Absent : 0

Date de la convocation :
23.04.2026

Date affichage :
23.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à dix-huit heures trente-trois, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN.

Présents : Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN, Christelle SAVELLI, Guillaume FRENDON, Emmanuelle VIALE, David LIBOUBAN, Virginie POITEVIN, Jean-Christophe COMOR, Ingrid LORENTE, Philippe QUILICHINI, Lydie LABORDE, Alexandre REBOUL, Marie-Paule GIRAUDO, Siegfried HUGUET, Vanessa DUMONT, Julien LUQUE, Delphine KOSOWSKI, Michel GROS, Sabine FONTANILLE, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Pierre VENEL.

Procurations : Manon ANQUET donne procuration à Christelle SAVELLI
Léo MANESSE donne procuration à Lydie LABORDE

Absent : /

Secrétaire de séance : Guillaume FRENDON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu les dispositions du Code de la route relatives aux contrôles de vitesse effectués par les services de police municipale,

Vu la demande de la police municipale de la commune auprès de la commune de Rocbaron concernant le prêt d'un cinémomètre lui appartenant,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer ponctuellement de ce matériel afin de renforcer la sécurité routière et de lutter contre les excès de vitesse sur le territoire communal,

Considérant que la commune de Rocbaron propose de mettre ce matériel à disposition moyennant une participation financière annuelle de 241 euros,

Considérant qu'il y a lieu d'établir une convention précisant les modalités d'emprunt, d'utilisation, d'entretien, de responsabilité et d'assurance du matériel,

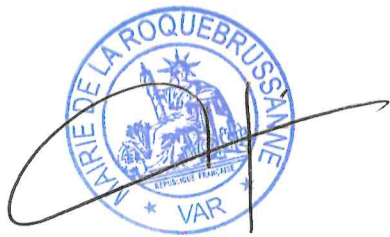
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'AUTORISER** l'emprunt auprès de la commune de Rocbaron d'un cinémomètre destiné à être utilisé par le service de police municipale de la commune de La Roquebrussanne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Rocbaron, définissant les modalités d'emprunt, d'utilisation, de responsabilité, d'entretien et d'assurance du cinémomètre,
- **DE FIXER** à 241 euros par an la participation financière versée à la commune de Rocbaron en contrepartie de ce prêt de matériel,
- **DE DIRE** que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal, chapitre et article appropriés.

La ROQUEBRUSSANNE, le 30 avril 2026

Le Maire,
Jean- Luc ANGELINI-AUTRAN



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 083-218301083-20260429-CM_2026_46-DE



Le secrétaire
Guillaume

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary, Guillaume, is written in the upper right area of the page.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :